

A Parlez-nous de vous :

Sexe ☐ M ☐ F	Prénom	Nom	Nationalité	Date de naissance : J J / M M / A A
Nom de jeune fille de votre mère	NIF	CIN	# Passeport	
Statut matrimonial : Marié(e) ☐ Célibataire ☐ Veuf (ve) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé (e) ☐		Régime matrimonial : Séparation des biens ☐ Communauté des biens ☐		# de dépendant (s)
Êtes-vous : Propriétaire ☐ Locataire ☐ Chez vos parents ☐ Autres (précisez)		Adresse résidentielle actuelle		Depuis quand
Ancienne adresse résidentielle		Téléphone (s) Domicile		Cellulaire
Adresse électronique (e-mail)		Niveau d'études : Secondaire ☐ Universitaire ☐ Post Universitaire ☐ Professionnelle ☐		
Êtes-vous : Salarié (e) ☐ Entrepreneur ☐ Professionnel (le) indépendant (e) ☐ Retraité (e) ☐ Sans emploi ☐ Autres ☐ (Précisez).....				
Nom de l'employeur	Secteur d'activité de l'employeur	Poste occupé	Depuis quand	
Type de contrat : ☐ Permanent ☐ Durée déterminée	Adresse de travail		Téléphone	
Nom du précédent employeur		Nombre d'années passées à cet emploi		
Prénom et nom du conjoint		Nationalité du conjoint	Date de naissance du conjoint: J J / M M / A A	
CIN / NIF / # Passeport du conjoint		Téléphone du conjoint	Nom de l'employeur du conjoint	
Adresse de l'employeur du conjoint		Téléphone de l'employeur du conjoint		

B Renseignez-nous sur votre situation financière :

Salaires mensuel ☐ USD ☐ HTG	Autres revenus ☐ USD ☐ HTG	Revenus de votre conjoint (si applicable) ☐ USD ☐ HTG	Loyer payé ☐ USD ☐ HTG	☐ Mensuel ☐ Annuel	Autres dépenses ☐ USD ☐ HTG
--	--	---	--	--	---

C Relation avec la UNIBANK :

Êtes-vous client de la UNIBANK ?	Oui ☐ Non ☐	Alors, complétez cette section C Alors, passez directement à la section D
Type de compte : Courant ☐ Epargne ☐ Epargne ☐ Dépôt à terme ☐ UBTk ☐	Indiquez-nous les 4 derniers chiffres d'un de vos comptes UNIBANK.	

D Relation avec la UniCarte :

Titulaire d'une ☐ de plusieurs ☐ carte(s) de crédit UniCarte		
Numéro de carte	Limite	Principale ☐ Additionnelle ☐
Numéro de carte	Limite	Principale ☐ Additionnelle ☐
Numéro de carte	Limite	Principale ☐ Additionnelle ☐

E Relation avec les autres institutions financières :

Êtes-vous client d'une autre institution financière ?		Oui ☐ Non ☐	Alors, complétez cette section E		Alors, passez directement à la section F		
Relation de Dépôt			Relation de Crédit				
Institution	Type de compte :	Banque	Type de crédit	Monnaie	Montant initial	Versement mensuel	Solde actuel
Institution	Type de compte :	1.					
Institution	Type de compte :	2.					

F	Actifs non financiers (Propriétés, Immeubles, Véhicules etc.)		Cartes de crédit		
Description		Valeur marchande	Institution	Limite	Balance actuelle
1.			1.		
2.			2.		

G

Communiquez-nous trois (3) références personnelles (Prénom, Nom, Adresse et Téléphone (s))
NB: Une (1) référence familiale et deux (2) non-familiales:

Prénom / Nom		Adresse		Téléphone
1.				
2.				
3.				

H

Désirez-vous une carte additionnelle ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui, prière de compléter cette section H

Si non, passez directement à la section I

Prénom	Nom	Sexe: M ☐	Date de naissance	Limite
		F ☐		
Lien	Email	Téléphone		

I

Où voudriez-vous recevoir vos états de compte ?

☐ sur UNIBANK ONLINE (GRATUITEMENT)

☐ À cette adresse spécifique (Moyennant des frais additionnels) : _____

J

Désirez-vous payer votre UniCarte automatiquement ?

Oui ☐

Non ☐

Si Oui, complétez cette section J

Si Non, passez directement à la section K

J'autorise la UNIBANK à débiter mon compte ☐ HTG: _____ ou ☐ USD: _____

À la date d'échéance et aux montants indiqués sur mon relevé de compte mensuel en règlement:

☐ Du minimum à payer

☐ De l'intégralité de la balance

☐ Du montant précisé HTG: _____

K

Désirez-vous transférer vos balances de cartes de crédit ?

Oui ☐

Non ☐

Si Oui, complétez cette section K

Si Non, passez directement à la section L

Banque émettrice	No. De la carte de crédit _____	Balances à transférer ☐ HTG _____
------------------	---------------------------------	--

En disant Oui, vous autorisez la UniCarte à récupérer vos dettes de cartes de crédit susmentionnées

L

Autorisation formelle et périodique d'augmentation de limite :

☐ J'accepte selon les procédures de la UniCarte la révision de ma limite de crédit au renouvellement de ma carte.

☐ Je n'accepte pas que ma limite de crédit soit augmentée sans mon consentement.

Je déclare que toutes les informations fournies à la UniCarte dans le présent formulaire pour servir de base à l'approbation de la demande de carte de crédit, sont vraies et exactes. J'autorise la UniCarte à vérifier les informations fournies et si ces dernières seraient fausses, j'accepte que la UniCarte fasse le retrait de ma carte de crédit ce, avec toutes les conséquences de droit.

J'autorise, également, la UniCarte à fournir au BIC, toutes les données relatives à l'historique de toute requête de crédit ou octroi de crédit, passé ou futur, ayant rapport avec ma situation financière. J'accepte que l'ensemble des informations mentionnées ci-dessus qui seront transmises par la UniCarte au BIC, ou vice-versa, sous forme de rapport, soit partagé avec les autres institutions financières légalement autorisées à opérer tant en Haïti qu'à l'étranger, ce, dans le strict respect des règles régissant le secret bancaire. Je reconnais avoir le droit de consulter tout rapport me concernant et de solliciter le cas échéant, la correction ou la suppression des données toutes les fois qu'elles se révéleraient erronées. Je reconnais que la carte délivrée par la UniCarte sera régie par tout règlement, actuel ou futur, de la UniCarte.

Je déclare avoir lu tous les termes, toutes les clauses et conditions du contrat ci-joint et y adhérer, sans réserve aucune.

Le _____

Signature de l'applicant (e) _____

Prière d'annexer une copie de votre pièce d'identité au présent formulaire

Réservé à l'usage de la UNIBANK

Reçu le:	Par:	# Badge:	Succursale de:	CIF du client:
J J / M M / A A				
Vérifié par:	Visa:			

UC-2025-0926-FMIT

Acceptation des Termes et Conditions d’Utilisation des Cartes de Crédit UniCarte

Je, soussigné(e) _____, propriétaire, demeurant et domicilié(e) à _____, identifié(e) au No. _____, titulaire d’une carte émise par la UNICARTE S.A., société anonyme de droit haïtien, confirme accepter les conditions d'utilisation de la carte de crédit UniCarte, telles que mentionnées ci-après.

Article 1 : Définitions
Dans le cadre de la présente il faut entendre par :
Emetteur : La société UniCarte S.A., filiale de carte de crédit de la UNIBANK, banque membre de Visa et MasterCard.
UniCarte : Carte de crédit émise par la UNIBANK, et à laquelle est rattaché un compte de prêt sous forme de ligne de crédit, fonctionnant selon les conditions, ci-après mentionnées ;
Titulaire : Personne physique, signataire du présent contrat d’adhésion, et au nom de laquelle est ouvert le compte de prêt ;
Utilisateur : Personne physique au nom de laquelle une carte additionnelle ou secondaire, est émise sur demande du Titulaire ; le nom de l'utilisateur sera gravé en relief ou imprimé au recto de la carte ;
Carte principale : Carte de crédit émise au nom du Titulaire ;
Carte additionnelle : Carte de crédit rattachée au compte de prêt ouvert au nom du Titulaire, remise sur demande expresse de ce dernier à un ou plusieurs utilisateurs qu'il aura désignés ;
Carte sécurisée : Carte de crédit délivrée par l'Emetteur, garantie par le nantissement d'espèces dont le montant est laissé à la discrétion de l'Emetteur ;
Sociétés internationales de franchise : Expression désignant VISA, dans le cas de la UniCarte ;
Commerçant ou Professionnel affilié : Personne physique et/ou morale, affiliée à une banque acquéreuse, facilitant l'acceptation des cartes bancaires et /ou à d'autres institutions affiliées aux sociétés internationales de franchise, acceptant la UniCarte et/ou toute autre carte de crédit, comme moyen de paiement, pour les transactions effectuées dans son(s) établissement(s) ;
Compte : Compte ouvert dans les livres de l'Emetteur, sous forme de ligne de crédit et mis par celui-ci à la disposition exclusive du Titulaire pour l'enregistrement de toute transaction, locale et/ou internationale, effectuée par lui et/ou par le(s) utilisateur(s) ;
Limite de crédit : Montant maximal de la ligne de crédit mise à la disposition du Titulaire pour effectuer des transactions porteuses d'intérêts. La limite de crédit est unique et globale. Elle est libellée en gourdes.
Crédit : Remise, ristourne et/ou remboursement fait par le Commerçant ou Professionnel Affilié au Titulaire par l'intermédiaire de l'Emetteur; le crédit ne pourra jamais s'effectuer en espèces;
Débit : Toute somme due à l'Emetteur par le Titulaire soit pour des transactions effectuées, soit pour des frais dont il est redevable envers l'Emetteur, en raison de l'utilisation ou de la détention de la carte ;
Avance de fonds : Espèces remises en cash au Titulaire et/ou à l'Utilisateur, à partir d'une succursale de la Unibank S.A. ou d'une autre institution financière de la place ou à travers le réseau des sociétés internationales de franchise (retrait de fonds à partir d'un distributeur automatique de billets, ATM);
Tirage : transaction cash effectuée par le Titulaire/l'Utilisateur, à partir de la carte et enregistrée à son compte de prêt.
Fiche de vente : Reçu de transaction effectuée par le Titulaire et/ou l'Utilisateur, à partir de la carte et enregistrée à son compte de prêt ;
Numéro d'identification Personnelle (PIN ou NIP) : Code numérique assigné au Titulaire et/ou à l'Utilisateur de la carte par l'Emetteur, aux fins d'identification, pour tout tirage effectué à partir d'un distributeur de billets (ATM), ou dans le cas d'achats chez les commerçants qui l'exigent.
Numéro d'autorisation : Code numérique ou alphanumérique généré par l'Emetteur pour valider chaque transaction effectuée par le Titulaire et/ou l'Utilisateur, à partir de la carte, soit chez un Commerçant ou Professionnel Affilié, à travers le réseau VISA ;
Cotisation annuelle : Frais annuels chargés par l'Emetteur au Titulaire pour l'émission et l'utilisation de la carte. Ces frais, non remboursables, sont automatiquement chargés au compte de prêt du Titulaire à la date d'émission et d'anniversaire de la carte, et doivent être payés intégralement en un seul versement ;
Relevé de compte : Rapport préparé par l'Emetteur mis à la disposition du Titulaire, chaque mois, récapitulant toutes les transactions du mois (débit, crédit) et indiquant le solde du compte de prêt, le montant minimal à payer, le taux d'intérêts applicable, la date d'échéance du paiement.
Ordre de débit automatique : Autorisation fournie par le Titulaire à l'Emetteur de débiter le compte de banque qu'il lui aura désigné, domicilié à la Unibank S.A., pour le règlement, à la date d'échéance, ou à toute autre date qu'il aura choisie, soit du montant minimal à payer figurant sur le relevé de compte, soit du solde du compte ;

Article 2 : Objet
La carte est émise par l'Emetteur au profit du Titulaire et/ou de l'Utilisateur pour toute transaction auprès de tout Commerçant ou Professionnel Affilié et/ou toute avance de fonds soit au guichet d'une succursale de la Unibank S.A. soit à travers le réseau VISA ce, dans la limite de crédit octroyée.

Article 3 : Durée-Renouvellement
La carte est émise pour la durée qui y est inscrite au recto. A son expiration, c'est-à-dire, au terme de la période de validité, l'Emetteur pourra, à sa discrétion, émettre une (des) nouvelle(s) carte(s) au nom du Titulaire et/ou de (des) Utilisateur(s). Tout Titulaire qui ne désirera pas renouveler la(es) carte(s) émise(s) en son nom et/ou au(x) nom(s) de (des) l'Utilisateur(s), à la date d'expiration, devra en aviser l'Emetteur, par lettre avec accusé de réception, au moins un (1) mois avant la date d'expiration de ladite carte. Faute par lui de ce faire, la (les) carte(s) sera (seront) renouvelée(s) automatiquement, et le Titulaire sera débiteur de l'Emetteur, en plus du solde de son compte, du montant correspondant à la cotisation annuelle, lors du renouvellement de la(les) carte(s) ainsi que de tous frais y afférents.

Article 4 : Validité
Pour effectuer une transaction, la carte doit être valide, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être bloquée pour non-paiement
Ne pas être expirée

Article 5 : Cotisation annuelle
Le Titulaire, s'oblige, irrévocablement, à payer intégralement la cotisation annuelle chaque année à la date d'anniversaire de la carte.

Article 6 : Jouissance - Utilisation
Aux fins de détention et d'utilisation de la carte, le Titulaire et/ou l'Utilisateur s'engage(nt) à : utiliser la carte durant sa période de validité ; ne pas dépasser sa limite de crédit, prouver son identité, à première demande du Commerçant ou Professionnel Affilié par la présentation de toute pièce d'identité officielle généralement acceptée ; signer la fiche de vente relative à la transaction effectuée; payer tout montant dû dans les délais impartis ; autoriser tout Commerçant ou Professionnel Affilié à récupérer pour compte de l'Emetteur toute carte suspendue, annulée, expirée, volée ou apparaissant sur la liste noire communiquée par l'Emetteur.
Le Titulaire et/ou l'Utilisateur reconnaît et accepte que toute transaction effectuée, sans présentation physique de la carte au Commerçant ou Professionnel Affilié, est valide.

Article 7 : Relevé de compte
L'Emetteur fournira, chaque mois, un relevé de compte au Titulaire. Ce relevé de compte sera réputé accepté, s'il ne fait l'objet d'une réclamation du titulaire, par lettre écrite avec accusé de réception, adressée à l'Emetteur, dans le délai d'un (1) mois, à compter de la date d'émission du dit relevé.
Le relevé de compte indiquera le détail des transactions effectuées pendant la période et des charges encourues, notamment : le solde du compte, le montant minimum à payer, la date d'échéance de paiement ; le taux d'intérêt applicable lequel est variable, à la discrétion de l'Emetteur ce, sans notification préalable. Le Titulaire reconnaît et accepte que le relevé de compte sera disponible au bureau de l'Emetteur, en succursale ou sur la plateforme en ligne UNIBANKOnline.
Le Titulaire reconnaît, expressément, qu'il ne pourra se prévaloir de la non-réception du relevé de compte pour refuser de payer le montant du minimum à payer.

Article 8 : Paiement
Les paiements faits par le Titulaire et/ou l'Utilisateur seront chargés au compte de prêt du Titulaire en gourdes quelle que soit la monnaie de la transaction. Les paiements peuvent être faits soit en espèces, soit par virement bancaire, soit par chèque libellé à l'ordre de l'Emetteur ou encore par débit automatique du compte de banque indiqué par le Titulaire et domicilié à la Unibank S.A. Le paiement du montant du minimum à payer figurant dans le relevé de compte est obligatoire, au plus tard à la date d'échéance indiquée. En cas de paiement de l'intégralité de la somme due ce, avant la date d'échéance et en l'absence d'un arriéré de paiement, aucun intérêt ne sera généré. En cas de paiement fractionné, des intérêts seront appliqués et le taux d'intérêt utilisé sera indiqué sur le relevé de compte.

Article 9 : Frais
Les frais suivants peuvent être encourus et doivent être obligatoirement acquittés, en plus du montant des transactions et des intérêts :
Frais de retard de paiement - si le paiement du montant minimum à payer est effectué après la date d'échéance ;
Frais de dépassement de limite ;
Frais d'avance de fonds ;
Frais de cotisation annuelle ;

Frais de remplacement de carte abîmée, volée, perdue ou annulée ;
Frais de chèque retourné ;
Frais de recherche d'informations sollicitées par le Titulaire.
Ces frais seront calculés selon un tarif qui sera déterminé discrétionnairement par l'Emetteur et débités du compte du Titulaire.

Article 10 : Inexécution Suspension
L'Emetteur pourra, de plein droit, suspendre l'utilisation de la carte par le Titulaire et l'Utilisateur, notamment, dans les cas suivants :
Cumul d'arriérés ou retard de paiement de mois ou plus ;
Dépassement de la limite de crédit autorisée ;
Récidive de paiement par chèque sans provision ;
Poursuite engagée par tout autre créancier à l'encontre, soit du Titulaire soit de l'Utilisateur.
En cas de suspension, le Titulaire et l'Utilisateur ne pourront effectuer aucune transaction à partir de la carte, réserve faite du paiement intégral, chaque mois, du minimum à payer, tel qu'indiqué dans le relevé de compte mensuel expédié par l'Emetteur au Titulaire.
Aussitôt que le compte de l'Emetteur sera mis à jour ou qu'il aura régularisé sa situation de crédit vis-à-vis des autres institutions financières, à la discrétion de l'Emetteur, la suspension sera levée et le Titulaire et/ou l'Utilisateur pourront, à nouveau, effectuer des transactions à partir de sa (leurs) carte(s), ce à la discrétion de l'Emetteur

Article 11 : Responsabilité Exonération de responsabilité
Le Titulaire et /ou l'Utilisateur reconnaissent et acceptent que l'Emetteur :
Ne peut garantir l'acceptation de la carte par le Commerçant ou Professionnel affilié ;
Est tiers à tout litige, quelle qu'en soit la cause, qui pourrait naître entre eux et le Commerçant ou Professionnel Affilié;
Ne pourra être tenu pour responsable des préjudices subis suite à l'utilisation de la carte par un tiers non autorisé. En conséquence, le Titulaire et/ou l'Utilisateur s'engageant donc à mettre l'Emetteur hors de cause en cas de litige, et à l'indemniser au cas où sa responsabilité serait mise en cause par un tiers.
En toute hypothèse de litige, le Titulaire est tenu de régler intégralement tout montant dû sur son compte de prêt.

Article 12 : Garantie Sûreté
Le Titulaire s'oblige, à première demande de l'Emetteur, de nantir, d'affecter en garantie du paiement de ses obligations, toute sûreté personnelle et/ou réelle acceptée par l'Emetteur. En pareil cas, le document constatant la sûreté sera annexé au présent contrat et en fera partie intégrante.

Article 13 : Propriété
La carte émise par l'Emetteur au nom du Titulaire et/ou de l'Utilisateur reste et demeure la propriété de l'Emetteur qui pourra, à sa discrétion, suspendre son utilisation, l'annuler ou ne pas la renouveler ou solliciter son retour.

Article 14 : Cession
La carte est incessible, c'est-à-dire, que seul le Titulaire et/ou l'Utilisateur qu'il aura désigné pourront s'en servir pour effectuer des transactions ce, dans le strict respect des clauses et conditions du présent contrat.

Article 15 : Confidentialité-Levée du secret bancaire- Partage de données
Le Titulaire et l'Utilisateur sont seuls responsables de la confidentialité de leur numéro d'identification personnelle (PIN ou NIP). En aucun cas, il ne peut engager la responsabilité de l'Emetteur au cas où ce numéro aurait été piraté et/ou utilisé par un tiers.
Le Titulaire et l'Utilisateur autorisent, d'ores et déjà, l'Emetteur à échanger, à partager et/ou communiquer toute information de crédit les concernant avec toute institution bancaire et/ou financière, sans notification préalable, et sans que cette communication puisse être interprétée comme une violation du secret bancaire tel que prévu par le Code Pénal et le décret du quatorze (14) novembre 1980 relatif au fonctionnement des banques. De plus, le Titulaire autorise, l'Emetteur à solliciter du Bureau d'Information sur le Crédit (BIC), tout rapport de crédit le concernant dans le cadre de la constitution de son dossier. Il autorise également, l'Emetteur à fournir au BIC, ou tout autre institution financière légalement autorisée à opérer tant en Haïti qu'à l'étranger, toutes les données relatives à l'historique de toute requête de crédit ou octroi de crédit, passé ou futur, ayant rapport avec sa situation financière.
En pareil cas, le Titulaire et/ou l'Utilisateur s'engagent à n'entreprendre aucune action, aucune poursuite judiciaire à l'encontre de l'Emetteur.

Article 16 : Perte Vol
Le Titulaire et l'Utilisateur notifieront, sans délai, par tout moyen, l'Emetteur, de toute perte ou vol de la carte aux fins de bloquer toute transaction qui pourrait être effectuée sur celle-ci, à compter de la notification. Cette notification devra être formalisée par une lettre avec accusé de réception, adressée à l'Emetteur, au plus tard, dans un délai de soixante-douze (72) heures suivant la perte ou le vol sus dit.
Cependant, le Titulaire et/ou l'Utilisateur, s'obligent à acquitter intégralement, sans bénéfice de discussion, toutes les transactions effectuées sur la carte, avant la notification de la perte et/ou du vol, lesquelles seront débitées de leur compte de prêt.

Article 17 : Changement d'adresse
Le Titulaire s'oblige à aviser l'Emetteur, dans les soixante-douze heures (72) heures, par lettre avec accusé de réception adressée au siège social de ce dernier, de tout changement d'adresse. A défaut, toute notification faite par l'Emetteur à l'adresse connue du Titulaire sera réputée reçue par ce dernier.

Article 18 : Mise à jour d'informations
Le Titulaire s'engage à mettre à jour ses informations, en remplissant, chaque deux (2) ans, le formulaire soumis par l'Emetteur et à acheminer ledit document, dans les meilleurs délais, au siège social de l'Emetteur

Article 19 : Modification Révision
L'Emetteur peut, de plein droit, unilatéralement, modifier les conditions générales du présent contrat d'adhésion, lesquelles seront notifiées au Titulaire par tout moyen.
La détention et/ou l'utilisation de la carte, quinze (15) jours après la notification des modifications intervenues, emporte acceptation de celles-ci.
En cas de non-acceptation des modifications sus dites, le Titulaire devra restituer à l'Emetteur la(es) carte(s) principale et additionnelle(s) émise(s) à sa demande, coupées en deux, et acquitter intégralement tout montant dû sur son compte de prêt (principal, intérêts et autres frais).
Le fait pour l'Emetteur de s'abstenir de réclamer ou de réclamer tardivement l'application de l'une des clauses du présent contrat n'implique ni acquiescement ni renonciation à ses droits découlant du présent contrat.

Article 20 : Résiliation
L'Emetteur pourra, à sa discrétion, résilier automatiquement et de plein droit le présent contrat, sans qu'il en résulte de responsabilité pour lui, notamment, en cas de : 1) Violation par le Titulaire et/ou l'Utilisateur de l'une des clauses du présent contrat ; 2) Fausse déclaration et/ou fausse information fournie pour la délivrance de la carte ; 3) Transaction frauduleuse. En toute hypothèse de résiliation du présent contrat, l'intégralité du montant dû sur la carte de crédit deviendra immédiatement exigible et aucun remboursement de la cotisation annuelle, totale ou partielle, ne sera effectué. La présente liste n'étant pas limitative.

Article 21 : Litige - Recouvrement
Tout litige né de l'interprétation, de l'exécution du présent contrat sera soumis à la juridiction des tribunaux de Port-au-Prince. Tout Titulaire résidant en dehors de cette juridiction sera tenu d'y élire domicile.
En cas de recouvrement, le Titulaire s'oblige, d'ores et déjà, à prendre à sa charge les frais de poursuite (frais de procédure, frais de déplacement, honoraires avocats, etc.), lors même que le recouvrement aurait lieu à l'amiable.

Article 22 : Dispositions générales
L'utilisation de la présente carte de crédit emporte adhésion pleine et entière du Titulaire aux clauses et conditions ci-dessus mentionnées régissant ses rapports avec l'Emetteur.
Je déclare, expressément, après avoir lu tous les termes, toutes les clauses et conditions de la présente, y adhérer, sans aucune réserve

Le _____

Prénom et Nom du Titulaire Signature du Titulaire